

Algérie : le paiement de l'allocation touristique de 750 euros désormais obligatoire par carte bancaire

Le Conseil des ministres, réuni ce dimanche 12 juillet sous la présidence d'Abdelmadjid Tebboune, a arrêté une [nouvelle mesure](#) concernant l'allocation touristique. Face à des dérives jugées sérieuses, ayant provoqué une fuite de devises fortes sans que les véritables bénéficiaires n'en tirent profit, le gouvernement impose désormais le règlement de cette allocation exclusivement via carte bancaire, à titre provisoire.

Selon le communiqué officiel, cette décision vise avant tout à écarter les intermédiaires informels et certaines agences de voyages qui détournaient l'allocation de sa vocation première. Le mécanisme du droit de change, censé permettre à chaque citoyen de financer ses propres déplacements à l'étranger, avait fini par nourrir un système parallèle où des courtiers captaient une partie substantielle des devises allouées, sans que les demandeurs n'en retirent le bénéfice attendu.

En imposant la carte bancaire comme unique moyen de paiement, les autorités entendent rendre chaque opération traçable et directement rattachée à son titulaire. Cette option technique réduit mécaniquement la marge de manœuvre des réseaux qui s'étaient organisés autour de la revente des euros obtenus au taux officiel. L'écart entre le taux de change officiel et le taux de change parallèle s'approche des 100% ce qui motive certains voyageurs à penser à détourner cette mesure de sa vocation initiale. la revente de 750 euros sur le marché noir permet de gagner pas moins de 90 000 dinars soit plus de 3 salaires minimum garantis (SNMG fixé à 24 000 dinars par mois).

Sept mois de durcissement progressif

Cette annonce s'inscrit dans la continuité d'un [processus entamé il y a sept mois](#). Depuis l'entrée en vigueur, le 20 juillet 2025, de l'instruction n° 05-2025 de la Banque d'Algérie, l'allocation touristique s'élève à 750 euros par adulte, attribuée une seule fois par an. La détention d'un compte bancaire actif était déjà devenue une condition impérative pour y accéder, dans un objectif affiché de traçabilité et de lutte contre le détournement.

Cette première étape s'est cependant révélée insuffisante. Dès la fin de l'année 2025, le ministre de l'Intérieur et des Transports, Saïd Sayoud, avait alerté sur l'ampleur de la fraude constatée : plusieurs dizaines de milliers de cas recensés en quelques semaines, avec des bénéficiaires percevant les devises au taux officiel avant de les céder sur le marché parallèle à un cours nettement supérieur. Une série de mesures correctives avait alors suivi, dont l'exclusion des comptes CCP et l'obligation de justifier l'origine des revenus pour ouvrir un compte dédié.

Le paiement par carte, nouvelle étape du dispositif

Le passage systématique à la carte bancaire constitue donc un durcissement supplémentaire d'un dispositif déjà largement remanié. Il confirme la volonté des pouvoirs publics de fermer, une à une, les brèches exploitées par les réseaux spéculatifs, sans pour autant remettre en cause le principe même de l'allocation, présentée comme un droit garanti aux citoyens algériens souhaitant voyager.

Le caractère « provisoire » de la mesure, souligné dans le communiqué du Conseil des ministres, laisse entendre que d'autres ajustements pourraient suivre selon l'évolution des pratiques observées sur le terrain. Les modalités pratiques de mise en œuvre – délais d'application, éventuelles adaptations pour les banques concernées – devraient être précisées dans les prochains jours par la Banque d'Algérie, comme cela avait été le cas lors des précédents ajustements du dispositif.

Ce que cela change pour les voyageurs

Pour les citoyens éligibles, cette évolution ne modifie pas le montant de l'allocation ni ses conditions d'octroi de base – âge minimum, durée de séjour, fréquence annuelle. Elle change en revanche le canal de paiement de la contre-valeur en dinars, désormais centré sur la carte bancaire plutôt que sur d'autres moyens scripturaux jusque-là tolérés. Une contrainte supplémentaire pour les usagers, mais présentée par les autorités comme une garantie que chaque euro alloué reviendra bien à son bénéficiaire légitime.